

/DA

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 86-401 du 26 Septembre 1986

chargeant le Camarade Ousmane BATOKO,
Ministre de la Culture, de la Jeunesse
et des Transports de l'intérim du
Camarade Philippe AKPO, Ministre des
Enseignements Maternel et de Base pour
compter du 22 Septembre 1986.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU L'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les
Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU Le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent,

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 22 Septembre 1986, le Camarade Ousmane
BATOKO, Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports est chargé
de l'intérim du Ministre des Enseignements Maternel et de Base pendant
l'absence du Camarade Philippe AKPO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 26 Septembre 1986

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6
MCJS-MEMB 6 AUTRES MINISTERES 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-
ONEPI- GDE CHANC. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-